

## Régimes de retraite individuels (RRI)

# Les 10 façons d'en tirer profit

Buck s'engage à fournir des solutions de retraite efficaces qui répondent aux besoins particuliers des propriétaires d'entreprise. Jetez un coup d'œil sur les 10 principales raisons qui motivent un propriétaire d'entreprise âgé de 40 ans ou plus à se doter d'un régime de retraite individuel (RRI), et comment vous pourriez tirer profit de ce produit unique en son genre.

### 1. Intégrer un instrument de placement agréé efficace sur le plan fiscal à votre planification de retraite

Le RRI est le véhicule d'épargne-retraite le plus avantageux sur le plan fiscal sur le marché. Les propriétaires d'entreprise travaillent fort et méritent ce qu'il y a de mieux pour la retraite. Le RRI génère non seulement un bon revenu de retraite pour un individu mais il fournit aussi des avantages fiscaux importants à l'entreprise. Un RRI peut être mis en place par une ou plusieurs entreprises pour les propriétaires d'entreprise eux-mêmes qui touchent un revenu déclaré sur un feuillet T4, et les employés clés qui perçoivent un revenu d'emploi de l'entreprise.

### 2. Verser à l'abri de l'impôt des sommes déductibles d'impôt plus importantes que ce qu'il est possible de verser dans tous les autres régimes d'épargne-retraite agréés, y compris un REER individuel

Un RRI est un régime de retraite à prestations déterminées (PD). Dans le cadre de ce type de régime, la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) définit les prestations maximales qui peuvent être versées. Si vous avez plus de 40 ans, la cotisation requise pour financer les prestations maximales est un montant supérieur à celui que vous pourriez cotiser à un REER individuel. Par conséquent, un RRI vous donne accès à davantage de fonds que ceux permis par les plafonds de cotisations à un REER, ce qui se traduit par plus d'argent à l'abri de l'impôt et plus d'argent déductible d'impôt pour l'entreprise qui les verse.

### 3. Verser une cotisation au titre des services passés

Il est possible de reconnaître des services passés au titre d'un régime PD, et le RRI ne fait pas exception. Les prestations sont déterminées en fonction des gains admissibles de l'individu et de ses années de service. Par conséquent, le propriétaire d'entreprise qui a reçu ces dernières années des revenus d'emploi de son entreprise peut verser des sommes importantes au RRI, afin de financer les prestations de retraite liées à ces années de service. Il convient de noter que le transfert d'une somme du REER du participant au RRI pourra se révéler nécessaire afin de financer une portion du coût des services passés.

#### 4. Verser une cotisation supplémentaire importante au moment de la retraite

La *LIR* empêche le préfinancement de certaines prestations accessoires lorsque le propriétaire d'entreprise est encore un employé actif, mais permet, une fois à la retraite, de les financer intégralement. Par conséquent, si vous le désirez, vous pouvez verser une cotisation supplémentaire importante dans un RRI au moment de la retraite. Le RRI est le véhicule tout indiqué pour les propriétaires d'entreprise qui souhaitent, au moment de la retraite, retirer de l'argent de leur entreprise d'une manière avantageuse sur le plan fiscal.

#### 5. Compenser tout manque à gagner sur les placements

Les prestations prévues au titre d'un régime PD ne sont pas affectées par le rendement des placements. Les cotisations requises pour financer la rente PD sont calculées par un actuair qui utilise diverses hypothèses prescrites en vertu de la *LIR*, dont l'hypothèse d'un taux de rendement du RRI de 7,5 % par année. On assume également que si le rendement des placements dans un RRI est inférieur à 7,5 %, le promoteur du régime peut verser des cotisations additionnelles déductibles d'impôt pour compenser le manque à gagner, ce qui se traduit par une autre déduction fiscale importante. Cela ne sera jamais possible dans le cas d'un REER.

#### 6. Participation des autres membres de la famille

Souvent, une entreprise appartient à plus d'un membre de la famille ou emploie plus d'un membre de celle-ci. Si le conjoint ou les enfants d'un propriétaire d'entreprise perçoivent un revenu d'emploi de l'entreprise, ces derniers peuvent participer au même RRI et maximiser aussi leurs cotisations à l'abri de d'impôt. (Un RRI peut compter plus d'un participant bien que son nom suggère que ce n'est que pour un seul individu.)

#### 7. Déduire les frais d'administration d'un RRI

Tous les frais d'administration, y compris les frais de gestion de placements payés directement par l'entreprise, ainsi que les intérêts sur les emprunts servant à financer les cotisations, peuvent être déduits du revenu de l'entreprise, par opposition à tout autre instrument de placement. Il s'agit là d'un avantage important vu que les frais de gestion de placements représentent une dépense importante au cours du cycle de vie d'un régime d'épargne-retraite.

#### 8. Cotisation encore possible dans un délai de 120 jours suivant la fin d'un exercice financier

Les propriétaires d'entreprise aiment souvent revoir leurs états financiers avant de décider quel montant ils désirent épargner en vue de la retraite pour une année donnée. À moins qu'il ne soit autrement requis par la réglementation provinciale, un RRI leur en donne la possibilité puisqu'une entreprise dispose de 120 jours, suivant la fin d'un exercice, pour verser et déduire une cotisation à l'égard de cet exercice et des exercices antérieurs. Cela donne amplement de temps pour prendre une décision prudente.

## 9. Financer une rente de conjoint survivant

Les prestations d'un RRI sont « normalement » versées sous la forme d'une rente viagère pleinement indexée, assortie d'une période de garantie de 5 ans, et continuant à 66,7 % au conjoint survivant. Le régime peut également offrir en option une rente réversible à 100 %. Le propriétaire d'entreprise peut donc assurer la sécurité financière de son conjoint, même si ce dernier n'est pas à l'emploi de l'entreprise.

## 10. Fractionnement du revenu de retraite dès que vous prenez votre retraite

Le propriétaire d'entreprise titulaire d'un RRI peut partager à des fins fiscales son revenu de retraite avec son conjoint dès que les prestations de retraite commencent à lui être versées, par opposition au REER où il devra patienter jusqu'à l'âge de 65 ans.

### Services

mise en œuvre d'un RRI • évaluations actuarielles • dépôt auprès des autorités réglementaires • assistance en matière de divulgation comptable • suivi des lois sur la retraite • consultation en matière de conformité • transition d'entreprises • RRI intergénérationnel • stratégies de capitalisation à la retraite • consultation en liquidation de régime

© 2012 Buck Consultants, LLC. Tous droits réservés.